

Rabat, le 08/07/ 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°7/2014

### L'ONSSA présente le bilan du contrôle sanitaire des produits alimentaires de la première semaine du mois du Ramadan 1435.

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) présente, suite à la réalisation d'opérations de contrôle sanitaire des produits alimentaires notamment ceux de grande consommation, le bilan de la première semaine (du 30 juin au 06 juillet 2014) du mois du ramadan 1435.

Ainsi durant cette période, les brigades de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **1100** sorties au niveau du marché national dont **468** dans le cadre de commissions mixtes préfectorales et provinciales et au cours desquelles elles ont effectué 7500 visites des différents points de vente. Les **21450** actes de contrôles réalisés à cette occasion ont donné lieu à **246** procès verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses, à **36** procès verbaux de constatations directes d'infraction et à **21168** actions de sensibilisation en matière d'entreposage des produits alimentaires, d'étiquetage et des conditions d'hygiènes.

Ces opérations de contrôle ont abouti à la saisie du circuit de commercialisation et à la destruction des produits suivants reconnus impropres à la consommation:

- 436 kg** de de farines et dérivés;
- 250 kg** de fruits frais ;
- 157 kg** de gâteaux traditionnels;
- 113 Kg** de matières grasses végétales
- 110 Kg** de couscous et pâtes alimentaires
- 93 Kg de dattes**
- 97 Kg de** conserves végétales
- 69 Kg** de préparation sucrante
- 46 Kg** de riz et légumineuses
- 40 kg** de double concentré de tomate ;
- 28 kg** de biscuits, chocolat et confiserie ;
- 21 kg de sel ;**
- 18 kg** de café et thé ;
- 18 kg** de confiture ;
- 12 kg** de fruits secs
- 159 litres** d'eaux minérale, de source et autres ;
- 153 litres** d'huiles
- 48 litres** de jus et nectars ;
- 27 tonnes** de viandes rouges dont 5,5 tonnes issus de l'abattage clandestin et 19 tonnes d'abats
- 20,5 tonnes** de viandes banches
- 16 tonnes** de produits de la pêche
- 600 kg** de produits laitiers
- 80 kg** de miel
- 1900** œufs de consommation

Quant au contrôle à l'importation, **80000 tonnes** de produits alimentaires ont fait l'objet d'un contrôle par les services compétents de l'ONSSA aux différents postes frontaliers. Au cours de ces contrôles, ces services ont traité **500 dossiers d'importation**, ont effectué **808** actes de contrôle documentaire et physique, réalisé **35** prélèvements d'échantillons pour analyses et ont refoulé **51 tonnes** de produits.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)

- Contact : M. Abderrahman Hansal
- Tél : **06 73 99 78 38**
- Email : [abderrahman.hansal@onssa.gov.ma](mailto:abderrahman.hansal@onssa.gov.ma)